

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

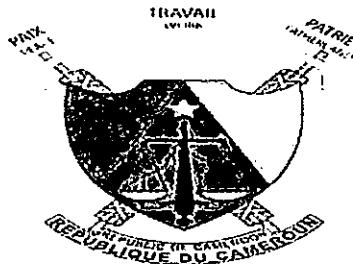
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BOT-MAKAK

SECRETAIRE GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° 18/DM/CBM/SG DU 22 AOUT 2025

PORANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER DE CONSULTATION N° 001/DCE/C-BOT MAKAK/SG/STADL/2025
DU 07 AOUT 2025 SUIVANT AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ N° 05911-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA1 DU 07 AOUT 2025 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONCON DE ROUTE : MISSION CATHOLIQUE BOT-MAKAK – NGOG TOS DANS LA
COMMUNE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La Loi 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents ;
Vu L'Arrêté N° 000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu La Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 Relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics,
Vu La Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
Vu La décision N° 25/274D/MINTP/SG/DAG/SDB/SEC/BEBIP DU 21 Juillet 2025 portant délégation de crédit de la somme de 90 000 000 Fcfa au profit de la Commune de Bot-Makak ;
Vu Le Dossier de Consultation d'Entreprise N° 001/DCE/C-BOT MAKAK/SG/STADL/2025 DU 07 Août 2025 ;
Vu La lettre N° 05911-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CEA1 du 07 Août 2025 portant autorisation de gré à gré ;
Vu Le rapport de la Commission AD-HOC cherchée de l'ouverture, l'analyse des offres administratives, financières et techniques du 19 Août 2025 ;
Vu La proposition d'attribution de Mme la Présidente du Comité AD-HOC N° 01/PA/CBM/C-AD-HOC/08/2025 du 19 Août 2025.

DECIDE

Article 1^{er}: Pour compter de la date de signature de la présente Décision Municipale, est attributaire relatif au Dossier de Consultation d'Entreprise N° 001/DCE/C-BOT MAKAK/SG/STADL/2025 DU 07 Août 2025, l'entreprise ci-après :

Désignation du projet	Entreprise	Montant (TTC) FCFA	Délai d'exécution
Réhabilitation de la route communale : Mission Catholique Bot-Makak – Ngog Tos (6 km)	SOTRASOL SARL BP : 33192 Yaoundé ; Tél : 699 99 08 55	90 000 000	Trois (03) mois

Article 2 : L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Commune de Bot-Makak pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- ARMP pour publication ;
- DD / MINTP / NK ;
- DD / MINMAP / NK ;
- CST / DD / MINTP / NK ;
- SG / CBM ;
- Chef-STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- Entreprise ;
- Dossier / Affichage / Archives.

